

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en visioconférence le 19 mars 2024 à 19 h, sous la présidence de Mme Christine Doré et à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes,

Les membres du conseil d'administration :

M^{mes} Lana Boulianne
Christine Doré
Émilie Fillion
Isabelle Tremblay
Anne Girard

MM. Steve Dickey-Bessette
Christian Fillion
Sylvain Jomphe
Érick Chamberland
Éric Bilodeau

Sont également présents :

M^{mes} Sandra Boulianne
Chantale Cyr
Julie Hudon

MM. Jean-François Proulx
Régis Lavoie

Sont absents :

M^{me} Jeanne Blackburn-Murray
Stéphanie Girard
Nadia Rose
Stéphanie Collard

MM. Pierre Imbeault

CA-2024-052

Vérification du quorum et mot de bienvenue

Madame Christine Doré souhaite la bienvenue à tous, il est 19h00. Confirmation que le quorum est atteint.

CA-2024-053

Adoption de l'ordre du jour

- 1. Ouverture de la rencontre**
 - 1.1 Vérification du quorum et mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2. Modification du calendrier primaire et secondaire en lien avec l'éclipse solaire**
- 3. Période de questions du public**
- 4. Clôture de la rencontre**

Il est proposé par M. Christian Fillion et résolu unanimement et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

CA-2024-054

Modification du calendrier primaire et secondaire en lien avec l'éclipse solaire

Le 8 avril 2024, une éclipse partielle aura lieu et sera visible sur le territoire du Saguenay. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) indique qu'il ne faut pas observer l'éclipse solaire à l'œil nu pour toute sa durée. Lorsque les mesures de protection adéquates ne sont pas mises en place, l'observation d'une éclipse solaire, même pour quelques secondes, peut avoir des effets néfastes sur la santé pouvant aller jusqu'à une diminution de la vue potentiellement irréversible.

Le Centre de services scolaire doit mettre en place les conditions pour assurer la sécurité des élèves et du personnel, et ce, tant dans le cadre de la prestation des services éducatifs que lors des autres activités qui peuvent s’y dérouler.

Le ministère de l’Éducation demande d’éviter la tenue d’activités extérieures pendant la période lors de laquelle se déroulera l’événement, soit de 14h 11 à 16 h 45 (heure normale de l’Est). Il indique aussi de ne pas libérer les élèves mineurs pendant cette période, sauf pour les confier à leurs parents ou à un adulte dûment autorisé.

Le réaménagement des horaires a été analysé, mais il s’avère impossible de le faire dans le respect des contraintes de transport et des horaires de travail régis par les conventions collectives.

Le Ministère a aussi offert la possibilité de déplacer une journée pédagogique déjà prévu au calendrier scolaire. Un arrimage des 4 CSS de la région a eu lieu et c’est l’orientation commune qui a été envisagée.

Ainsi, nous proposons de déplacer la journée pédagogique du 12 avril 2024, déjà prévue au calendrier, au 8 avril 2024.

L’offre de services de garde aux élèves sera faite et ce, jusqu’à la fin de la période lors de laquelle se déroulera l’événement, soit de 14 h 11 à 16 h 45. La tenue d’activités extérieures pendant cette période sera évitée et les parents devront venir chercher les enfants à l’intérieur de l’école.

Une consultation des syndicats de l’enseignement, des professionnels et du soutien a aussi été réalisé. Les syndicats sont en accord avec la proposition de modification au calendrier scolaire.

L’équipe des conseillers pédagogiques des Services éducatifs a répertorié une trousse d’outils et de référence afin de faire de l’éclipse une occasion riche d’apprentissages pour les élèves dans les cours précédents le 8 avril et ceux qui suivront. Cette trousse offre aussi des recommandations sur la sécurité et des activités pour les services de garde pour la journée du 8 avril.

Lien vers la trousse d’outils : Éclipse 8 avril 2024 (genial.ly)

Il est à noter que les cours se déroulent comme prévu au calendrier pour la Formation professionnelle et la Formation générale des adultes, sauf un déplacement plus tôt du transport adapté pour la clientèle handicapée du CFGA. Des recommandations et des mesures de sécurité seront émises à l’ensemble des élèves du secteur adulte.

CONSIDÉRANT les recommandations du ministère de l’Éducation, du ministère de la Santé et des Services sociaux ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Fédération des Centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT la position favorable des syndicats de l’enseignement, des professionnels et du soutien;

CONSIDÉRANT l’arrimage régional des Centre de services scolaire de la région;

Il est proposé par Mme Émilie Fillion et résolu unanimement :

D’ADOPTER la modification au calendrier scolaire 2023-2024 du primaire et du secondaire, en déplaçant la journée pédagogique prévue le 12 avril au 8 avril 2024.

ADOPTÉE

CA-2024-055

Période de questions du public

Aucun public.

Il est proposé par M. Érick Chamberland et résolu unanimement :

DE CLORE la rencontre. Il est 19h30.

ADOPTÉE



La secrétaire générale



La présidente